

L'élevage bovin : d'un mal nécessaire à la spécialisation

Jean-Luc Mayaud

Du XVII^e au début du XX^e siècle, se met lentement en place un délicat équilibre entre une France de l'élevage bovin et une France des cultures. En matière d'alimentation, l'homme et l'animal se concurrencent dans une agriculture d'ancien type, où nourrir un bétail abondant prive l'homme de terres indispensables à la culture des céréales. L'activité pastorale - et l'histoire du veau qui lui est liée -, durablement considérée comme un mal nécessaire, prend de l'ampleur : la révolution de l'élevage est en marche.

Le simple bon sens veut que l'élevage du veau dépende de celui des bovidés. La naissance des veaux et des vêles - veaux femelles - est la condition du maintien et de la reproduction des troupeaux. Cette évidence première lie ainsi l'« histoire du veau » à celle de l'activité pastorale, elle-même composante de l'économie et des sociétés agricoles. La production animale, aux finalités multiples - on demande tout autant aux bovins du travail, du lait, de la viande, de l'engrais, du cuir, de la corne et des os -, n'est pourtant un véritable secteur de l'économie rurale que depuis deux siècles à peine. Certes, dès que l'homme est passé du stade de la cueillette et de la chasse à celui de l'agriculture et de l'élevage, la production animale est devenue une réalité, et les témoignages sont nombreux qui attestent la présence de laitages et de viandes sur les tables d'au moins quelques privilégiés de la fortune et du pouvoir. Mais, à s'en tenir au dernier demi-millénaire, il apparaît que l'activité pastorale a durablement été considérée comme un mal nécessaire.

L' impossible élevage bovin

En France comme dans toute l' Europe des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, l' agriculture d' ancien type est enfermée dans une logique indestructible. Dans une situation de croissance démographique et de disette ou de famine récurrentes, la pression sur la terre se fait plus pesante. La demande en céréales, base de l' alimentation de l' immense majorité de la population, contraint à repousser sans cesse les limites des terroirs jusqu' à mettre en culture des parcelles médiocres. Elle conduit à exiger toujours plus de la terre, qui s' épuise alors plus rapidement. Les méthodes culturales demeurent fondées sur l' assolement biennal ou triennal qui, par la rotation des cultures et la nécessaire mise en jachère des labours une année sur deux ou trois, réduit les étendues cultivables de moitié ou du tiers. Au total, les rendements stagnent ou diminuent, et le volume de la production ne suit pas l' accroissement des superficies emblavées, que l' on tente donc d' augmenter davantage.

Ce cercle vicieux est bien sûr dénoncé par les physiocrates et les agronomes, qui prônent rationalisation de l' agriculture, introduction de nouvelles méthodes culturales et développement de l' élevage. Ils ne sont que rarement entendus, comme en témoigne l' incompréhension du Premier consul Napoléon Bonaparte, auquel Jean-Antoine Chaptal reproche de n' avoir « jamais osé prendre de résolution » : « [...] on avait beau lui dire qu' avec des prairies artificielles on a des fourrages, qu' avec des fourrages on a des bestiaux, qu' avec des bestiaux on a des engrais, et qu' avec des engrais on triple le produit des champs, [il] ne voyait, lui, que la place du blé occupée par les prairies artificielles¹. » Leurs discours surtout se heurtent non pas à un supposé conservatisme campagnard, mais aux structures des exploitations. L' agriculture française est socialement dominée par les petites tenures paysannes aux limites de l' autosuffisance : il s' agit pour chaque famille de tenter de subvenir à ses besoins alimentaires - en céréales - et, les années favorables, de livrer d' éventuels surplus sur le marché. Affirmant le droit de

1. Cité par Jacques Risse, *Histoire de l' élevage français*, Paris, L' Harmattan, 1994.

propriété et désireuse de fonder le nouveau régime sur un monde de petits producteurs indépendants, la Révolution française renforce les structures de la production agricole. Bien plus, le partage successoral égalitaire instauré par le code civil napoléonien - dorénavant chaque enfant peut prétendre à une part égale de l'héritage de ses père et mère -, et appliqué dans le contexte de la « révolution démographique » du XIX^e siècle, contribue à accentuer l'amenuisement de la propriété et sa parcellisation.

Surtout, le cycle infernal de l'agriculture d'ancien type n'autorise pas le développement d'un élevage véritable, puisque nourrir un bétail abondant reviendrait à soustraire des terres indispensables à la culture des céréales destinées à l'alimentation humaine. Les animaux domestiques, pourtant utiles par leur travail, sont ainsi rejetés sur les plus mauvaises parcelles et sur les jachères. Ces troupeaux mal nourris, plutôt constitués d'ovins et de caprins que de bovins, produisent peu de lait et peu d'engrais ; chétifs, ils fournissent peu de viande et peu de travail ; concurrents de l'homme pour leur alimentation, ils sont tout juste tolérés comme un mal nécessaire dans la mesure où leur force de travail est recherchée pour le labour, le dépiquage ou le transport.

Ce n'est que dans les régions agricoles les plus défavorisées, où les conditions climatiques ou pédologiques s'opposent presque au travail de la terre, que l'élevage connaît quelque ampleur. L'activité pastorale est ainsi réservée aux confins, dans les zones montagneuses les plus difficiles. Là, le système de l'alpage permet l'entretien d'un cheptel dont la taille est cependant limitée par les capacités de nourriture en étable pendant les longs hivers : un délicat équilibre doit ainsi être trouvé entre pâturages et prés de fauche. De même, la production laitière ne peut être écoulee directement : l'isolement montagnard incite à la transformation du lait en produits de longue conservation, fromages à pâte persillée (roquefort) ou à pâte cuite (gruyère, comté, beaufort). L'approvisionnement en viande n'apparaît que secondaire : il est pour l'essentiel constitué des bêtes de réforme - jugées devenues inaptes au travail ou à la production laitière - et de celles dont se séparent les éleveurs lorsque de mauvaises fenaisons rendent difficile ou impossible leur nourriture d'hiver.

Certes, cette situation générale comporte des exceptions. Dès le XVIII^e siècle, par exemple, la Normandie herbagère peu favorable aux labours - Bessin et Cotentin - s'oriente vers un élevage chevalin et bovin. Le lait transformé en beurre trouve preneur à Paris mais aussi en Grande-Bretagne, preuve que se sont progressivement constitués de véritables circuits commerciaux. Il en va de même de la Picardie, lieu d'engraissement de bestiaux que les marchands viennent chercher jusqu'en Franche-Comté avant de les livrer aux bouchers parisiens. La proximité des grandes villes et les besoins alimentaires de leurs élites créent autant d'opportunités pour quelques éleveurs entrepreneurs et suffisamment riches en pâturages pour se spécialiser. Ils se heurtent cependant aux « petits » de la communauté villageoise qui, lorsqu'ils ne suivent pas le mouvement, résistent à l'affirmation de l'individualisme agraire par une lutte acharnée pour la défense des communaux et de leurs droits et usages collectifs.

Vers la révolution pastorale

multiples sont les causes des mutations de l'économie agricole au siècle dernier. La croissance démographique, importante et accompagnée d'une urbanisation massive et de l'industrialisation, crée des besoins alimentaires considérables et nouveaux : la relative amélioration des revenus des populations citadines autorise de nouvelles consommations, comme en témoigne la diminution de la part du pain dans l'alimentation, compensée par la progression et, à terme, par la généralisation de celle des laitages, des fruits, des légumes et de la viande. L'appel du marché incite à une augmentation et à une amélioration de la production agricole : peu à peu s'étend le mouvement des spécialisations régionales, qui sont avant tout une meilleure adaptation aux spécificités des terroirs. Celui-ci est facilité par le progrès des moyens d'échange : la « révolution des transports », effective avec le développement et la hiérarchisation du réseau routier - complétés par la loi Thiers-Montalivet de 1836 -, et la création d'un réseau ferré important quoique tardif permettent la circulation des biens et des personnes, et contribuent

à l'unification d'un espace économique national au sein duquel s'affirment des complémentarités. Si les terres les plus favorables peuvent être exclusivement consacrées aux céréales et nourrir l'ensemble du pays, les paysans des zones plus volontiers herbagères n'ont plus à redouter d'orienter leur activité vers l'élevage, pour lequel les débouchés semblent assurés. Une modification de la géographie agricole, très lente, est ainsi engagée qui distingue bientôt, entre autres, une France de la viande et une France du lait².

Reste que les spécialisations ne sont jamais totales. L'introduction des fourrages artificiels, par exemple, permet de remplacer la jachère morte : associés aux plantes-racines - telles les betteraves -, trèfle, sainfoin et luzerne n'épuisent pas le sol, améliorent les rendements céréaliers et fournissent au bétail une nourriture de qualité. Les petites exploitations restent donc polyculturelles. Elles ajoutent dorénavant l'élevage de quelques bovins aux produits qu'elles tirent du travail de la terre : la somme des apports individuels en lait et en viande est au total loin d'être négligeable et, tout autant que les grandes exploitations, alimente les marchés locaux ou extralocaux. Surtout, la réactivation de la communauté villageoise permet, ça et là, de véritables spécialisations collectives. Il en est ainsi des fruitières de Franche-Comté qui, depuis plusieurs siècles, associent de petites quantités de lait, que chacun apporte journalièrement à la fruitière, pour les transformer en un gros fromage à pâte cuite pressée, dont l'aire de diffusion est bientôt nationale. Le mouvement de spécialisation, originellement limité à quelques cantons de la « montagne », gagne de proche en proche, au XIX^e siècle, la totalité des plateaux du Jura et le bas pays. La loi de 1884 sur les syndicats favorise le développement du mouvement coopératif : dans de nombreux secteurs de l'économie agricole se multiplient les coopératives d'achat, de production et de vente, toutes complémentaires de la petite exploitation, qui permettent à cette dernière de s'insérer dans l'économie de marché.

C'est ainsi que l'élevage bovin connaît une incontestable

2. Jean-Luc Mayaud, « Quand naquit la France du lait... », dans Philippe Gillet [dir.], *Mémoires lactés. Blanc, bu, biblique : le lait du monde*, Paris, Autrement, « Mutations/Mangeurs » n° 143, 1994.

explosion. Alors que le nombre des bovidés est évalué entre cinq et six millions à la veille de la Révolution, il est de 14 193 276 têtes dès 1852 : le troupeau se répartit en 284 097 taureaux, 1 861 362 bœufs, 5 781 465 vaches, 2 162 723 élèves de plus d'un an - taurillons, bouvillons et génisses - et 4 103 629 veaux de moins d'un an. La charge à l'hectare correspond aux possibilités du moment, mais la répartition géographique du troupeau sur l'ensemble du territoire est loin d'être uniforme : la moyenne départementale - 165 038 têtes - n'est dépassée que dans 32 départements situés du Cantal au Haut-Rhin et de la Vendée au Nord, zone où se distinguent particulièrement les départements bretons avec plus de 400 000 têtes chacun ; cette France bovine s'oppose à l'ensemble Languedoc-Provence, où chaque département ne compte pas plus de 50 000 têtes, le Vaucluse étant le moins fourni avec 1 685 bovins. La relative stagnation des effectifs durant la seconde moitié du siècle ne signifie pourtant nullement que la production bovine a atteint sa maturité. Déjà, depuis quelques décennies, est entreprise une amélioration qualitative des troupeaux.

À la fin du XVIII^e siècle, le troupeau bovin français n'est qu'un assemblage de races extrêmement diverses dont tous les observateurs soulignent la mauvaise qualité, la petitesse de taille et la médiocrité des capacités laitières. Antoine Laurent de Lavoisier constate que « les bestiaux ne sont que les instruments employés pour cultiver et pour fumer, et [que] le bénéfice qu'ils procurent n'est qu'un léger accessoire » ; il affirme alors - et la formule connaîtra une grande fortune - que « l'élevage est un mal nécessaire³ ». Dès avant l'invention de la zootechnie, quelques pionniers ont tenté l'amélioration des troupeaux. En Grande-Bretagne, Robert Bakewell a créé ainsi la race ovine *dishley* en repérant les sujets qui profitent le mieux d'une alimentation intensive et en les faisant se reproduire entre eux selon une consanguinité plus ou moins étroite, destinée à fixer les caractères observés. Appliquée aux bovins, cette

3. Antoine Laurent de Lavoisier, *De la richesse territoriale du Royaume de France*, 1791, textes et documents présentés par Jean-Claude Perrot, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1988.

pratique aboutit à la race *durham*, que tentent d'introduire en France quelques nobles férus d'agronomie repliés sur leur domaine au lendemain des Trois Glorieuses. Persuadés de tenir la meilleure des races possibles - un durham ou un croisement de durhams peut atteindre un poids vif d'au moins 700 kilos à trois ans et approche les 1 000 kilos à quatre ans -, ils s'organisent en groupe de pression et obtiennent du ministère de l'Agriculture et du Commerce la création, en 1844, d'un concours de bétail sur le marché de Poissy, lieu d'approvisionnement des bouchers parisiens. Il est vrai que les capacités bouchères de la race anglaise et de ses croisements sont spectaculaires : la rapidité de sa prise de poids semble être la solution la plus rationnelle et la plus économique au développement rentable de la « filière viande ».

Si le succès des durhams est immédiat et durable lors des épreuves annuelles du concours de Poissy - ancêtre du Concours général agricole -, les paysans français ne se convertissent pas en masse aux bovins anglais. Certes, les durhams présentent des aptitudes bouchères exceptionnelles, et leurs défenseurs prétendent que leur généralisation permettra « d'offrir le pot-au-feu à tous⁴ » ; mais ces bestiaux apparaissent décidément trop gras et se révèlent incapables de toute autre production. Ils suscitent bientôt réticences et critiques. « Aristocrates », ces animaux sont chargés des pires tares, accusés par les commentateurs et les journalistes de n'être que de « monstrueuses boules de suif difformes », « boules de graisse fabriquées à grands frais pour n'avoir d'autre utilité ni d'autre destinée qu'une terminaison prochaine à l'abattoir⁵ ». La célébration de la graisse n'est donc pas contagieuse : elle demeure limitée à quelques étables nobiliaires. L'échec de la « durhamisation » du troupeau français ne clôt pas pour autant la révolution pastorale. Les débats demeurent vifs, révélant les contradictions entre les orientations imposées par la plupart des élites et les réalités de la petite culture, majoritaire dans le pays.

Au bœuf gras, anglais et nobiliaire est bientôt opposé le bovin issu des races locales, adapté au terroir et répondant aux besoins

4. Journal d'agriculture pratique, 1845.

5. *Ibid.*, 1874.

du petit exploitant. Les républicains, qui ont saisi l'importance de l'enjeu, prennent parti : condamnant le durham des aristocrates, ils exaltent le bétail indigène, dont l'amélioration, de surcroît, est rendue possible grâce aux progrès de la sélection et aux timides avancées de la génétique. Dès 1883, ils instaurent des épreuves de reproducteurs pour les concours régionaux et le Concours général agricole⁶. Naissent ainsi les « bovins républicains » dont sont désormais vantées « la beauté plastique », « la conformation, la santé générale et les aptitudes » : fierté du petit propriétaire, le bovin reproducteur voit s'ouvrir devant lui « un avenir presque illimité, avec l'espoir d'une nombreuse famille qui continuera dignement [sa] lignée⁷ ». Ce repli sur les races locales n'est pas un enfermement nationaliste ou régionaliste : il témoigne d'un pragmatisme et d'un souci d'adaptation aux réalités des terroirs. Le petit agriculteur français demande à ses bovins à la fois du travail, du lait et de la viande de qualité lorsqu'ils doivent être réformés.

Les progrès empiriques de la zootechnie permettent d'orienter progressivement la vocation des troupeaux : après avoir été ramenées à leurs souches primitives, les races sont améliorées. Leur rusticité, garantie d'une bonne adaptation locale, est ainsi complétée par des caractères fixant des aptitudes laitières ou bouchères. Cette frénésie créatrice, encouragée par les écoles agricoles, les professeurs départementaux d'agriculture, les académies et les sociétés savantes, aboutit, pour chaque race, à la constitution de livres d'origine créés selon le modèle des *herd books* anglais. Sont inscrits dans le livre de généalogie les plus beaux éléments, appréciés en fonction de leur conformation et de leur robe. Leur descendance est ainsi évaluée et encore améliorée. Les comices cantonaux, les concours régionaux ainsi que le Concours général agricole proposent alors de nouvelles épreuves où sont jugées les performances laitières, contribuant ainsi à reconnaître les spécificités laitières, bouchères ou mixtes des diverses races.

Pratiquant la pédagogie par l'exemple, les concours reflètent

6. Jean-Luc Mayaud, 150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole, Paris, Belfond, 1991.

7. Journal d'agriculture pratique, 1883.

les profondes mutations des troupeaux français. A la différence de l'amélioration des races chevalines, partiellement⁸ organisée par les haras proposant les meilleurs étalons pour la remonte, la rénovation des bovins est laissée à l'initiative privée. Les grandes étables sont capables de pratiquer toutes les expérimentations possibles et d'en débattre avec les zootechniciens et d'autres grands éleveurs au sein des comices agricoles et des diverses sociétés d'agriculture. La diffusion des savoirs, progressivement constitués par les voies de l'empirisme, est plus délicate chez les petits exploitants. La création de livres de généalogie, toutefois, est parfois leur œuvre, comme en Franche-Comté, lorsqu'en 1889 quelques éleveurs s'adjoignent les services d'un vétérinaire pour la création du *herd book* de la montbéliarde : vraisemblablement implantée par les anabaptistes venus du pays de Berne au XVI^e siècle, cette race a été patiemment améliorée jusqu'à présenter les meilleures qualités laitières, et offre de bonnes aptitudes au travail et à la viande. La loi de 1884 sur les syndicats autorise les petits éleveurs de Franche-Comté à constituer des syndicats d'élevage communaux chargés d'acquérir pour la communauté le bon reproducteur de race montbéliarde destiné à régénérer leur cheptel.

L'élevage de veaux : de l'empirisme à la sélection

La formidable croissance du troupeau bovin au XIX^e siècle n'a pu se réaliser que par la multiplication des naissances et la limitation des prélèvements de jeunes animaux destinés à la boucherie. Leur répartition géographique correspond, dans ses grandes lignes, à celle des vaches, et plus généralement à celle de l'ensemble des bovidés. La Bretagne, la Normandie et le Nord constituent la zone principale, dans laquelle chaque département connaît plus de 64 000 naissances par an, les maxima étant en 1852 d'environ

8. Nicole de Blomac, *La Gloire et le Jeu. Des hommes et des chevaux, 1766-1866*, Paris, Fayard, 1991 ; Marie-Laure Carrier, « L'émergence du cheval de trait français dans les concours agricoles, 1850-1900 », dans Jean-Luc Mayaud [dir.], *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Carrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1997.

120 000 dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan, et jusqu'à 138 662 en Ille-et-Vilaine ; le Nord-Est et le Centre-Est se distinguent également par une population supérieure à la moyenne départementale, proche de 48 000 veaux (*voir carte ci-contre*).

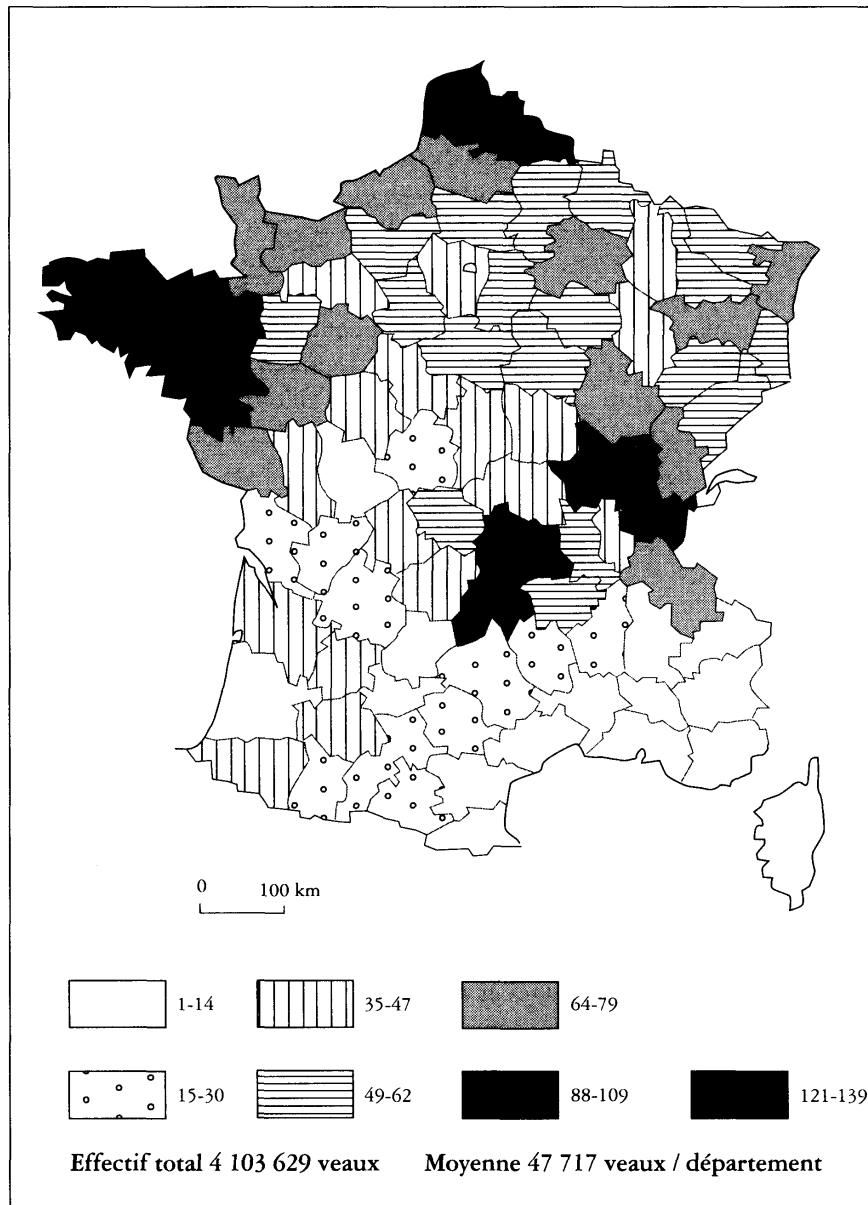
Veaux et vèles sont donc une réalité dans la France du siècle dernier. Si les concours n'acceptent pas les animaux trop jeunes, réservant les épreuves aux bovins adultes, dont les caractères apparents peuvent être appréciés, c'est que les critères de sélection des veaux ne sont pas établis : le plus souvent, le hasard guide les éleveurs pour le choix des bêtes qu'ils comptent conserver pour l'élève et la reproduction de leur cheptel. En 1851, Edme-Jean Collot annonce qu'un veau d'engraissement se signale « par les signes suivants : poitrine large, ouverte et profonde, peau souple, poil dru, doux mais fin, tête petite, yeux saillants, nez droit non busqué, front large, hanches développées, dos, poitrine et reins larges, cuisses arrondies, ligne dorsale bien droite, jambes courtes, fines, petits pieds, queue effilée, large à la racine, glande près de l'épaule⁹ ». Jean-Henri Magne, quant à lui, considère que, « dans le choix des veaux qu'on veut élever, on prendra en grande considération les qualités et l'état des parents », et précise que « c'est surtout dans le choix des vèles qu'il faut y avoir égard, car les signes d'une grande activité des mamelles, grandeur des écussons, ampleur du pis, volume des veines, sont obscurs ou non développés dans les jeunes animaux¹⁰ ». Pour la race bretonne, Pierre Bellamy retient d'abord le critère de la robe : « Si elle est pie-noir et que les couleurs sont bien caractérisées et tranchées, c'est une preuve [que l'animal] tient beaucoup de la race » ; il ajoute cependant que le veau doit avoir « les extrémités très fines, la peau mince et souple, le garrot, le dos, les reins, la croupe et la poitrine amples¹¹ ». L'application de la zootechnie balbutiante passe d'abord par le

9. Edme-Jean Collot, *Traité spécial de la vache laitière et de l'élevage du bétail*. Seconde édition augmentée d'un système nouveau sur la découverte des frères Guenon, Paris, P. Dupont, 1851.

10. Jean-Henri Magne, *Etude des races bovines françaises et des moyens de les améliorer*, Paris, Labé, 1857.

11. Pierre Bellamy, *La Vache bretonne, utile au riche, providence du pauvre*. Rennes, Oberthur, 1857.

Nombre de veaux (en milliers) nés en France en 1852



coup d'œil qui caractérise ainsi - et durablement - l'éleveur expérimenté.

Les statistiques agricoles révèlent que le tiers seulement des naissances est destiné à l'élève : en 1852, la moyenne (29 %) est dépassée par 32 départements ; la géographie qui se dégage montre toutefois que les départements les plus spécialisés dans l'élevage bovin et aux effectifs les plus forts conservent une part moins importante d'élèves proportionnellement à ceux qui en sont encore à conforter, voire augmenter, leur cheptel, ou à lui donner une orientation plus laitière (*voir carte ci-contre*). Reste que les animaux conservés plus d'un an ne sont pas tous destinés à couler de longs jours. Le marché de la viande est également amateur de bouvillons, de génisses et de bœufs, qui seront donc sacrifiés plus tardivement. Quelques zootechniciens recommandent d'ailleurs aux éleveurs de retarder la sélection de leurs veaux, puisque « plus les animaux sont jeunes, plus il est difficile de les choisir » : il leur est donc conseillé de « conserver plus longtemps les produits des vaches de bonne race, afin de pouvoir faire leur choix définitif avec plus de certitude ¹² ».

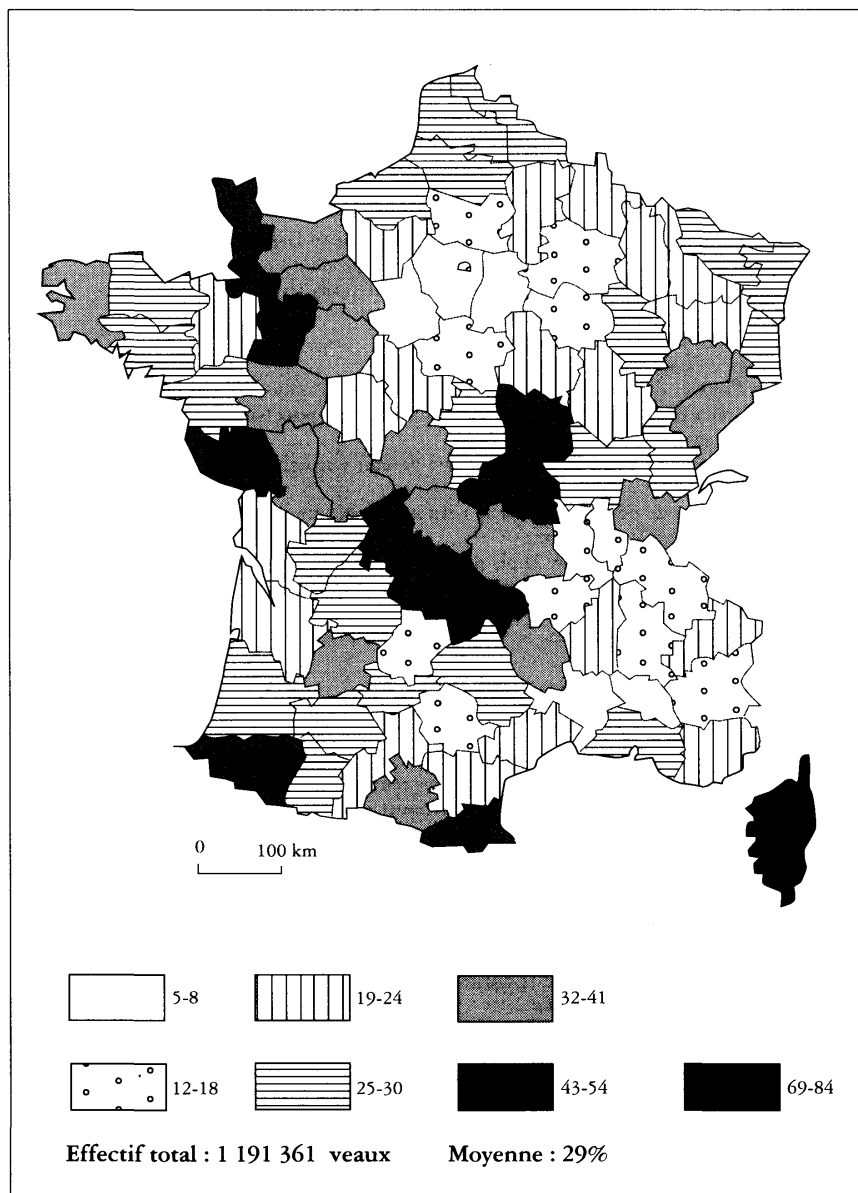
Une activité en voie de professionnalisation

Le métier d'éleveur tend donc à se définir et à se préciser. Certes, les exemples abondent qui décrivent un bétail chétif et une certaine irrationnalité des comportements. Au milieu du XIX^e siècle encore, le nombre des veaux « morts par maladies et accidents » est loin d'être négligeable : 243 066 disparaissent ainsi en 1852, soit 6 % des naissances de l'année, proportion qui atteint 12 % dans l'Eure-et-Loir et l'Oise, et 17 % en Seine-Inférieure. Aussi, nombreux sont les ouvrages et manuels prodigues en conseils (*voir encadré*). Les auteurs, vétérinaires et zootechniciens, y décrivent les multiples pratiques qu'ils approuvent, condamnent ou tentent de

(Suite page 25)

12. Elie-Adrien de Dampierre, *Races bovines de France, d'Angleterre, de Suisse et de Hollande*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1859.

Pourcentage des veaux destinés à l'élève/total des veaux nés en 1852



Le veau

En agriculture, tout s'enchaine, et le commencement enseigne une grande partie du reste.

Tu ne dois pas plus manier le dos du veau qui naît que laisser un enfant monter sur un poulain.

Saupoudre d'un peu de sel le nouveau-né que sa mère ne lèche pas.

Veille à ce que la vache, en faisant son devoir à cet égard, ne lui lèche pas trop le nombril.

Veille également à ce qu'elle ne le morde pas sur la croupe ou à la queue.

Aide doucement à se lever le veau qui, pour téter, aura à se tenir debout.

Reste-là, pour prévenir une chute.

Si la vache est chatouilleuse, caresse-la, pour qu'elle se laisse téter.

Mets dans la bouche du petit le bout du mamelon qu'il ne trouve pas.

S'il ne cherche pas à téter, traie la mère, et offre-lui la traite.

Si l'étable est salubre, il peut y bien venir.

Ne le laisse pas constamment avec sa nourrice.

Destiné au boucher, qu'il tète à discrétion !

Dans l'intérêt de la santé publique, ne le vends pas à celui-ci dès sa naissance.

Ne soumets pas à l'allaitement artificiel le sujet dont tu veux faire un reproducteur.

Laisse-le téter jusqu'à six mois.

Agis de même à l'égard de celui qui devra devenir une ardente et vigoureuse bête de travail.

Ne crains pas de destiner au trait le veau hermaphrodite dit *taur*.

Isole de sa mère le veau sevré.

Garantis contre son atteinte le pis de celle-ci.

Ne mets pas ensemble deux sujets sevrés.

Ils se feraient grand tort, en se tétant l'un l'autre.

Encore plus que le poulain, le veau est altéré pendant les jours qui suivent le sevrage.

Sevré, il a besoin d'être bien nourri.

Le beurre ne nourrissant pas, écrème le lait à lui donner.

D'abord, offre-le lui pur.

Ensuite, coupe-le avec de l'eau tiède à laquelle tu auras ajouté soit de la farine, soit des pommes de terre écrasées, soit des tourteaux.

Au bout de deux mois, présente-lui des fourrages secs auxquels tu l'habitueras graduellement.

Ne juge pas, d'après un premier-né, des produits à attendre d'une vache.

Tu t'assureras jusqu'à un certain point de l'avenir du veau en consultant les signes ci-après :

Poil rouge sans la moindre tache.

Tête courte et oreilles longues.

Dos horizontal et origine de la queue élevée.

Corsage allongé et côte ronde.

Hanches écartées.

Jambes droites et fortes, jarrets longs et onglons gros.

J.-E. Defranoux, Prédications agricoles destinées à guider les instituteurs et les praticiens instruits dans l'enseignement de l'agriculture, à l'école, à la veillée et dans les conférences instituées au village, Humbert Libraire Éditeur, Paris, 1861.

(Suite de la page 22)

combattre, offrant ainsi à l'historien un véritable tableau des pratiques de l'élevage bovin dans la France du siècle dernier.

La naissance - ou parturition - est généralement suivie de l'éloignement précoce de l'animal, car « les veaux qu'on laisse près de leur mère sont exposés à divers accidents ; quelquefois, en les léchant, la vache [...] arrache le cordon ombilical ; d'autres fois, leur mère, ou la vache voisine, marche dessus. On évite tout cela en les séparant tout de suite, ce qui n'entraîne pas pour le veau le moindre inconvénient¹³ ». Les veaux doivent, quelques heures après leur naissance, « aussitôt qu'ils ont été léchés, sèches par leur mère ou essuyés avec un linge », être mis dans la stalle qui leur est destinée, « sur une bonne litière et même couverts, si le temps est froid ou le local mal fermé¹⁴ ». Il s'agit en fait de protéger les animaux et le capital qu'ils représentent. Un semblable souci économique est affirmé lorsqu'il s'agit de la nourriture. Certes, « le premier lait ou *colostrum* [...] [est] un puissant purgatif [qui] chasse le *méconium*, matière excrémentielle que contient l'intestin de tous les fœtus¹⁵ », et apparaît indispensable à la survie de l'animal. Mais nombreux sont les auteurs qui recommandent de « faire boire au baquet » au plus tôt. Même si « cette méthode exige plus de soins », elle présente en outre l'intérêt d'« attacher la vèle au vacher » : « On fait boire le veau [...] en ne lui donnant que peu de lait à la fois, dans un baquet de très petites dimensions, de manière que le lait n'ait pas le temps d'y refroidir et que le veau puisse toucher au fond avec ses lèvres ; on l'aide en lui mettant le doigt dans la bouche. Il y a des veaux qui dès la première fois boivent seuls ; avec d'autres il faut beaucoup de patience¹⁶ ». Félix Villeroy conclut que « les veaux élevés ainsi coûtent beaucoup moins [puisqu'] on peut insensiblement modifier leur nourriture, et on les sevré sans accidents et sans qu'il en résulte d'arrêt dans leur croissance¹⁷ ».

13. Félix Villeroy, *Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1844.

14. Jean-Henri Magne, *Étude des races bovines françaises...*, op. cit.

15. Raymond Boivin, *La Fortune agricole du Charolais*, Paray-le-Monial, Imprimerie nouvelle, 1924.

16. Félix Villeroy, *Manuel de l'éleveur...*, op. cit.

17. Ibid.

Les animaux destinés à l'élève reçoivent en effet une nourriture spécifique. C'est que les tenants de l'économie rurale estiment que l'alimentation en lait pur n'est guère rentable pour l'éleveur : la quantité de lait journalièrement absorbée par le veau représenterait une valeur marchande supérieure à celle que prendrait l'animal. Aussi, dès le dixième jour, le lait est-il écrémé avant qu'y soit ajouté « un peu de farine d'orge ou d'avoine, ou de tourteaux de lin en poudre ». Le lait écrémé est ensuite supprimé, remplacé par du lait caillé toujours de plus en plus mélangé de farine ou de tourteaux. En Bretagne, l'animal est mis « au régime du thé de foin », dont Pierre Bellamy livre la recette : « Mettre un kilogramme de bon foin dans un seau avec quinze litres d'eau bouillante, laisser infuser pendant une demi-heure puis retirer le foin. Servir ce liquide à la température du lait frais tiré. Mélangé avec le lait, plus tard avec le dessous de lait et même avec du lait baratté ou des farineux et des racines, suivant l'âge et l'état de l'intestin des veaux, ce breuvage est d'un usage excellent et économique¹⁸ ».

Les meilleures conditions d'hygiène et de confort sont également recommandées. Il convient d'« aménager dans l'étable deux ou trois mètres carrés avec quelques planches pour mettre le veau en liberté. Sans chercher à élever les veaux uniquement pour devenir des animaux de travail, il est nécessaire qu'ils ne commencent pas par vivre dans l'étiement » et il importe de « leur donner la facilité de faire un peu d'exercice¹⁹ ». Le sevrage précoce semble donc la règle générale. Les animaux d'élève sont mis au pâturage dès l'âge de six mois. Les pratiques décrites ne sont pourtant pas uniformément répandues. Dans les régions pauvres, l'élevage semble encore un mal nécessaire : Jean-Henri Magne, professeur d'agriculture à l'école d'Alton, constate à propos des salers qu'« en général les élèves têtent peu de lait et sont complètement sevrés au moment où les pâturages offrent le moins de ressources ; on sait que, dans les montagnes, tout le bétail, une fois rentré à l'étable, est nourri en hiver avec des pailles et d'autres fourrages médiocres donnés avec parcimonie ; les jeunes animaux souffrent beaucoup

18. Pierre Bellamy, *La Vache bretonne...*, op. cit.

19. Ibid.

de ce régime ». De même, en Auvergne, « les propriétaires des montagnes, nourrissant souvent des vaches et des veaux qui ne leur appartiennent pas, qu'ils ont en pension, ne sont pas assez intéressés à les soigner²⁰ ». Dans le Morbihan, enfin, les veaux « semblent devoir avoir l'âme chevillée au corps pour résister : ils ont peu de lait pendant les premiers jours de leur naissance et sont bientôt réduits à vivre pour ainsi dire de l'air du temps²¹ ».

La production des veaux apparaît ainsi représentative de l'élevage bovin : la diversité de ses conditions - comme l'attestent les pratiques archaïques qui subsistent encore sous le Second Empire - montre que l'incontestable bond quantitatif du cheptel est loin d'être accompagné de sa mutation qualitative. Les représentations romantiques et bucoliques des vaches et de leur progéniture paissant dans de verts pâturages ne témoignent que d'exceptions. Ce n'est que la Franche-Comté pastorale et triomphante que figure Gustave Courbet lorsqu'il peint *Taureau blanc et génisse blonde* (1850-1851) ou *Le Veau* (1873).

Le veau de boucherie, laboratoire de la modernité économique

Tout aussi divers sont les produits livrés à la boucherie. Dans les départements les plus pauvres ou lorsque les éleveurs ne disposent pas de la nourriture suffisante ou recherchent un profit immédiat, les veaux peuvent être abandonnés au boucher après quelques jours, même si leur « viande n'a pas encore acquis assez de fermeté et de consistance²² », qu'elle « est fade et aqueuse » et « bonne pour les valétudinaires²³ ». De plus, le veau ne doit être séparé « de sa mère qu'avec précaution : un homme l'emporte tandis qu'un autre se place devant elle [...]. Ne pas agir ainsi, ne pas épargner à la mère la vue des bouchers et de leurs chiens, c'est d'abord

20. Jean-Henri Magne, *Etude des races bovines françaises...*, op. cit.

21. Pierre Bellamy, *La Vache bretonne...*, op. cit.

22. Edme-Jean Collot, *Traité spécial de la vache laitière...*, op. cit.

23. Pierre Larousse [dir.], *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome XV, Paris, 1866-1879, article « veau ».

commettre une cruauté, mais c' est aussi exposer la vache²⁴ ». Félix Villeroy déclare avoir « vu une chute de matrice résulter de l' extrême agitation qu' avait éprouvée une vache en se voyant enlever son veau²⁵ ».

Reste que plus des deux tiers des veaux nés dans l' année sont destinés à la boucherie. La géographie de cette production distingue la Bretagne, la France du Nord, le Bassin parisien, la Bourgogne et une vaste région lyonnaise (*voir carte ci-contre*). Elle confirme les divers témoignages attestant une consommation urbaine en permanente progression. Certes, les conditions de transport des jeunes veaux ne sont pas reluisantes : en 1867, « il n' y a pas longtemps encore qu' on les voyait [entassés] sur des tombereaux, les pattes liées en croix et serrées fortement, et la tête pendante hors de la voiture²⁶ ». Le développement du réseau ferré a permis d' élargir l' aire d' approvisionnement au-delà des départements proches de Paris, de Lyon ou des grandes villes. Se met ainsi en place un vaste système de marchés directement approvisionnés par les éleveurs et fréquentés par les bouchers ou leurs représentants.

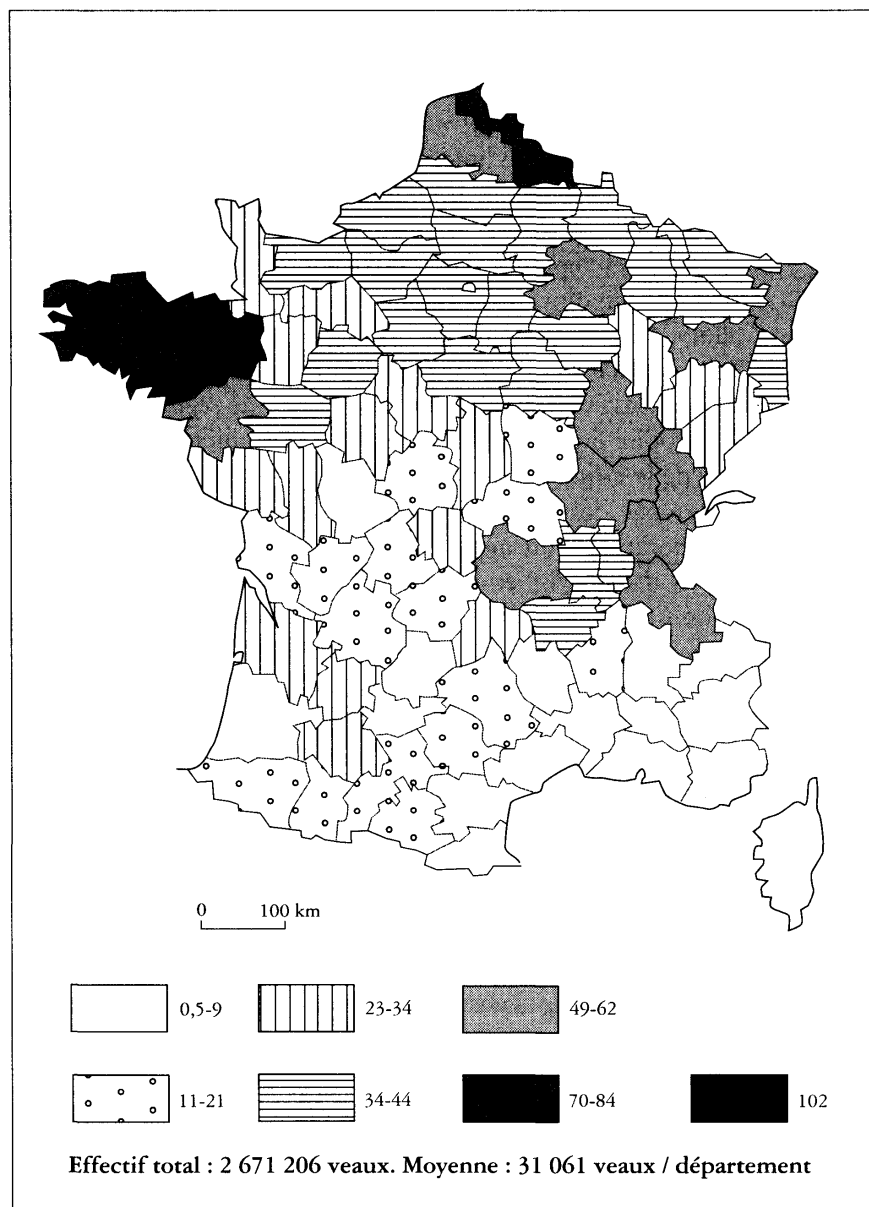
La viande blanche, si goûtée qu' elle est vendue à un prix nettement supérieur, constitue un formidable débouché pour les élevages, qu' ils soient à finalité laitière ou bouchère. Elle évite la surcharge des étendues en herbe, peut procurer de rapides profits et apparaît comme un authentique laboratoire économique. Traduites par les bouchers, les exigences des consommateurs contraignent tous les producteurs - petits et gros - à une constante adaptation de leurs méthodes de production, à la diffusion des savoir-faire et à une intégration à l' économie de marché. Dans les environs de Metz, par exemple, « l' engraissement des veaux est considéré comme un placement avantageux du lait. Un cultivateur [...] vend à l' âge de six à huit semaines les veaux engraisés de lait au prix de soixante centimes le kilogramme du poids de l' animal vivant ou de un franc de viande nette²⁷ ».

24. Félix Villeroy, Manuel de l' éleveur..., op. cit.

25. Ibid.

26. Pierre Larousse [dir.], Grand dictionnaire universel..., op. cit., article «veau».

27. Félix Villeroy, Manuel de l' éleveur..., op. cit.

 Nombre de veaux destinés à la boucherie, en milliers (1852)


Aux veaux destinés à la boucherie est préparée une nourriture particulièrement riche ; c'est à eux qu'est réservé le lait, garant de l'obtention de la blancheur de la viande exigée par les consommateurs. Les compléments alimentaires sont variés. « Partout on ne commence pas l'engraissement avant trois semaines, mais on le prépare dès le premier jour par une nourriture très abondante et très choisie, de plus en plus forte en substances alimentaires, de plus en plus attrayante par sa délicatesse et sa variété. Enfin on stimule peu à peu l'appétit par des doses plus fortes de sel, données, par pincées, entre les repas²⁸ » : si le deuxième mois doit être consacré à créer l'embonpoint, le troisième doit créer la graisse. Jean-Edme Collot a recueilli plusieurs de ces pratiques : « Dans les environs de Belle-Isle dans la basse Bretagne [...], le veau tète sa mère pendant deux mois environ, alors on lui donne une seconde vache ou on lui fait boire du lait doux, épaissi successivement et de plus en plus avec de la farine d'avoine ; à la fin on lui donne une soupe de lait et de crêpes ; les veaux, bien soignés, pèsent communément 30 à 35 kilogrammes à un mois, 55 à 60 à deux mois, 80 à 90 à trois mois » ; « dans l'Oise et autour de Paris, même en Normandie, on ne donne pas moins de trois œufs par jour à chaque veau d'engraissement [et] dans les dernières semaines on va même jusqu'à six » ; « dans la Bresse, le Charolais, autour de Lyon, on fait avaler aux veaux des boulettes de farine un peu salée, pétrie avec des œufs, sans mélange d'eau ; on ajoute aussi de la farine au lait tiède que l'on fait boire²¹ ». André Sanson, quant à lui, constate qu'« en Beauce et dans le Gâtinais on ajoute au lait pris au baquet des échaudés, du pain blanc, du riz bouilli ; on a coutume aussi de faire avaler au veau, matin et soir, des œufs frais avec la coquille qu'on leur casse dans la bouche³⁰ ». « Les coquilles d'œufs, loin d'être nuisibles au veau, viennent absorber et neutraliser par leur nature calcaire les principes acides qui surabondent trop fréquemment chez les jeunes ruminants » : « on devra recueillir les coquilles d'œufs employés dans la maison, les bien piler et mêler cette poudre

28. François Guenon, *Traité des vaches laitières*, Bordeaux, Imprimerie de Balarac jeune, 1838.

29. Edme-Jean Collot, *Abrégé du traité des vaches laitières*, Paris, Imprimerie nationale, 1851.

30. André Sanson, *Économie du bétail. Applications de la zootechnie. Tome III : Bœuf, mouton, chèvre, porc*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1867.

à la nourriture des veaux ; mais on atteint encore plus sûrement ce but en mêlant à la boisson une cuillerée par jour de craie bien pulvérisée ; la chair du veau ainsi engraisé est d' autant plus blanche³¹ ».

Les veaux condamnés à la boucherie connaissent également « le repos et l'exclusion³² ». Pour éviter les mouvements et la perte en graisse qui en résulterait, ils restent attachés, écartés du bruit, du soleil et de la lumière : « Tout, dans l'étable des sujets de boucherie, doit provoquer au repos et au sommeil ; un repos somnolent sera toujours une des causes les plus efficaces de l'engraissement³³ » ; pour ce faire, dans les Flandres, aux jaunes d'œufs mêlés au lait on joint des têtes de pavots ; ailleurs, on mêle de l'eau de vie de grain ou de pommes de terre aux boulettes de pâtes. Enfin, dans quelques étables modèles, les veaux sont enfermés dans des « caisses ou sabots en bois où tout mouvement est impossible : ils peuvent se coucher mais non avancer ou se tourner³⁴ ». Partout l'animal est surveillé : « S'il mange sa litière, son poil ou sa queue, s'il lèche les murs ou les autres veaux, s'il se tète, on lui met une muselière³⁵. » En dépit des critiques des zootechniciens, « dans beaucoup de pays on châtre les veaux mâles, même ceux de boucherie, dès le premier mois : on croit qu'ils sont ainsi plus tranquilles et prennent mieux la graisse³⁶ ». Telle est au XIX^e siècle le bref quotidien du veau de boucherie que maquignons et bouchers « reconnaissent facilement à la couleur blanc doré de la chair dans les angles des yeux, sur les gencives, le tour de l'anus, de la vulve, à l'intérieur des oreilles et des cuisses³⁷ ».

Au total, le XIX^e siècle est loin d'apparaître comme le siècle de la routine paysanne trop souvent décrite par les notables et les romanciers. Les mutations de l'agriculture sont incontestables et le dynamisme des agriculteurs certain, ainsi que le révèlent les seuls

31. Edme-Jean Collot, *Traité spécial de la vache laitière...*, op. cit.

32. Jean-Henri Magne, *Étude des races bovines françaises...*, op. cit.

33. Edme-Jean Collot, *Traité spécial de la vache laitière...*, op. cit.

34. André Sanson, *Economie du bétail...*, op. cit.

35. Félix Villeroy, *Manuel de l'éleveur...*, op. cit.

36. Edme-Jean Collot, *Traité spécial de la vache laitière...*, op. cit.

37. Ibid.

résultats des enquêtes agricoles et les témoignages des multiples praticiens. Si des îlots d'archaïsme subsistent, et ils sont encore fréquents à l'orée du XX^e siècle, l'élan est donné. La révolution de l'élevage est en marche, qui respecte encore, bon an mal an, les structures de l'exploitation agricole. Surtout, les mutations en profondeur sont à l'œuvre : sélection des races et gestion de l'alimentation sont autant de principes élémentaires diffusés par les zootechniciens, les vétérinaires, les professeurs d'agriculture et la pédagogie par l'exemple. L'état indifférencié de « paysan » - le terme prend d'ailleurs des connotations péjoratives - laisse progressivement la place aux métiers d'agriculteurs et d'éleveurs dont les savoir-faire se teintent de scientificité et de rationalité, bref, se professionnalisent. Agriculture et élevage, qui se concurrencent localement dans les mouvements de spécialisation, tendent à devenir complémentaires au sein d'une économie et d'un marché dorénavant d'ampleur nationale. Certes, plusieurs décennies et une nouvelle « révolution silencieuse³⁸ » seront encore nécessaires pour éradiquer l'économie agricole d'ancien type ; mais force est de reconnaître que le monde rural n'est resté ni figé ni routinier depuis la première moitié du siècle dernier.

38. Michel Debatisse, *La Révolution silencieuse. Le Combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

Jean-Luc Mayaud

lemangeur-ocha.com - Paillat, Monique (sous la direction de). Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation. Autrement, Coll. Mutations/Mangeurs, N°172, Paris, 1997, 150 p.